



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/CONF.211/1 30 janvier 2009

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN Genève, 20-24 avril 2009 Point 7 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Conférence d'examen de Durban son ordre du jour provisoire, que le Comité préparatoire a adopté à sa première session de fond, le 22 avril 2008 (décision PC.2/11).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN

- 1. Ouverture de la Conférence.
- 2. Élection du Président.
- 3. Débat de haut niveau.
- 4. Adoption du Règlement intérieur.
- 5. Élection des autres membres du Bureau.
- 6. Pouvoir des représentants à la Conférence.
- 7. Adoption de l'ordre du jour.
- 8. Organisation des travaux.
- 9. Questions découlant des objectifs de la Conférence:
 - a) Examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, par un processus sans exclusive, transparent et fondé sur la collaboration, et identifier les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - b) Évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer;
 - c) Promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;
 - d) Répertorier et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
- 10. Adoption du document final et du rapport de la Conférence d'examen de Durban.
